

# Coronavirus : la seconde étape des assouplissements a pris cours ce 27 juin !

Par VAN IMPE Gilles - Legal advisor, le 28 juin 2021

**Au vu de l'amélioration de la situation sanitaire, le Comité de concertation du 18 juin dernier a décidé d'activer la prochaine étape du Plan « été ».**

Dans [un précédent article \(/fr/actualites/articles-juridiques/coronavirus-le-9-juin-la-premiere-etape-des-assouplissements-prendra\)](#), nous vous informions de la mise en oeuvre de la première étape du plan "été" décidée par le Comité de concertation. la seconde étape vient d'être activée. Elle entrera en vigueur le 27 juin. Nous en épinglons les mesures principales.

## 1. Télétravail

Le télétravail n'est plus obligatoire mais seulement recommandé. Voyez notre [article \(https://groups.be/fr/actualites/articles-juridiques/fin-du-teletravail-obligatoire-comment-mettre-en-place-le\)](https://groups.be/fr/actualites/articles-juridiques/fin-du-teletravail-obligatoire-comment-mettre-en-place-le) à ce sujet.

## 2. Contacts sociaux

Chaque foyer pourra recevoir huit personnes à l'intérieur (membres de la famille et enfants non compris).

## 3. Shopping

Il n'y a plus de limitation du nombre de personne lorsque l'on fait du shopping.

## 4. Horeca

- Maximum huit personnes autorisées par tablee, enfants jusqu'à 12 ans accomplis non compris. Les membres d'un même ménage peuvent partager la même table.
- L'heure de fermeture obligatoire est repoussée à 1 h du matin. Cet horaire vaut aussi pour la livraison à domicile et les magasins de nuit.
- L'utilisation de plexiglas est autorisée sur les terrasses comme alternative à la règle du mètre et demi entre les tablees.
- Les sports de café et jeux de hasard sont autorisés, moyennant le port du masque.
- En ce qui concerne les banquets et réceptions, le nombre de personnes présentes n'est plus limité. Ils suivent les règles de l'horeca.

## 5. Événements

Les évènements (p.ex. représentations culturelles, spectacles ou compétitions sportives) peuvent avoir lieu:

•

À l'intérieur : 100 % de la capacité de la salle (cette capacité de la salle ne correspond pas à la capacité normale de la salle, mais répond aux normes plus restrictives fixées dans le "Covid Infrastructure Risk Model") avec un maximum de 2000 participants; augmentation jusqu' à 4000 participants lors d'événements tests dès que le COVID Safe Ticket sera disponible et uniquement si l'accès à l'événement est réservé aux personnes munies du COVID Safe Ticket.

- À l'extérieur : passage de 2500 à 5000 participants lorsque l'accès est exclusivement réservé aux personnes munies du COVID Safe Ticket.

## 6. Rassemblements et manifestations

L'interdiction des rassemblements nocturnes prend fin de même que les restrictions relatives aux manifestations, sauf l'obligation de masque et de distance sociale.

## 7. Cultes

Jusqu'à 200 personnes à l'intérieur et 400 à l'extérieur.

## 8. Marchés, marchés annuels, braderies, et marchés aux puces

Si le nombre de visiteurs prévu est supérieur à 5000 personnes, il faut disposer d'un plan de circulation à sens unique, avec des entrées et des sorties distinctes. Port du masque obligatoire en juillet et en août.

## 9. Foires

Si le nombre de visiteurs prévu est supérieur à 5000 personnes, il faut disposer d'un plan de circulation à sens unique, disposant d'entrées et de sorties distinctes. Port du masque obligatoire en juillet et en août. Désinfection des mains avant les attractions et respect de distances sociales entre les visiteurs ou les groupes autorisés. Les règles en vigueur sont affichées devant le stand ou l'attraction.

## 10. Team buildings

Les team buildings en présentiel sont à nouveau autorisés.

## 11. Secteur des titres-services

Le Comité de concertation décide de prolonger les mesures actuelles dans le secteur des titres-services jusqu'au 30 septembre 2021, notamment l'obligation pour l'employeur de fournir un masque et du gel désinfectant pour chaque prestation.

Source : [Communiqué de presse du Premier ministre du 18 juin 2021 \(https://www.premier.be/fr/comite-de-concertation-prochaine-etape-du-plan-ete-des-le-27-juin\)](https://www.premier.be/fr/comite-de-concertation-prochaine-etape-du-plan-ete-des-le-27-juin)